

AVIS DE PUBLICITÉ AUX ASSOCIATIONS

Renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane informe :

Qu'en application des articles L123-6, R123-11 et R123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il sera procédé par mes soins à la nomination de représentants :

- d'associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)
- d'associations de personnes âgées et de retraités du département du Pas-de-Calais
- d'associations de personnes handicapées du département du Pas-de-Calais.

Ces associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter¹ en adressant une liste comportant au moins trois personnes sauf impossibilité dûment justifiée.

Les associations ayant le même objet peuvent présenter une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- dûment mandatées par l'association pour les représenter, étant établi que le territoire d'intervention de l'association couvre le département, même si l'association n'a pas son siège sur le territoire du CIAS
- menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys romane
- qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au Centre Intercommunal d'Action Sociale
- qui n'entretiennent aucune prestation à l'égard du CIAS
- qui ne sont pas membres du Conseil Communautaire de l'Agglomération

Délai impératif : Les listes de personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération avant le 20/08/2020, dernier délai à :

¹ les textes étant muets quant à la qualité de la personne proposée, il peut s'agir indifféremment du Président d'association, d'un membre de son conseil d'administration, d'un salarié voire d'un bénévole, l'essentiel étant que l'intéressé puisse justifier du mandat donné par l'association.



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Centre intercommunal d'action sociale

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys romane – Hôtel communautaire –
100 avenue de Londres – BP 548 – 62411 Béthune Cedex

FORMULAIRE DE CANDIDATURE DES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

Délai impératif : Les listes de personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération **avant le 20/08/2020, dernier délai.**

Je soussigné (e) :

Fonction :

Nom de l'association :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Propose la ou les candidatures suivantes validées par notre Conseil d'Administration ou notre bureau à la désignation par Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération, Président du CIAS, au titre des représentants associatifs de la catégorie suivante :

- ☐ Association œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- ☐ Association de personnes âgées et de retraités du département du Pas-de-Calais
- ☐ Association de personnes handicapées du département du Pas-de-Calais



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Centre intercommunal d'action sociale

1° - Candidat 1

Nom et Prénom : _____ Date et lieu de naissance : _____
Adresse personnelle : _____
Téléphones fixe et mobile : _____
Email personnel : _____
Fonction dans l'association : _____

2° - Candidat 2

Nom et Prénom : _____ Date et lieu de naissance : _____
Adresse personnelle : _____
Téléphones fixe et mobile : _____
Email personnel : _____
Fonction dans l'association : _____

3° - Candidat 3

Nom et Prénom : _____ Date et lieu de naissance : _____
Adresse personnelle : _____
Téléphones fixe et mobile : _____
Email personnel : _____
Fonction dans l'association : _____

Fait à :

Le :

Signature